



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>100417</b>	De <b>M. Jacques Cresta</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire		<b>Ministère attributaire</b> > Premier ministre
<b>Rubrique</b> > télécommunications	<b>Tête d'analyse</b> > Internet	<b>Analyse</b> > cybercriminalité. PME. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>01/11/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, sur les attaques des cybercriminels dont les PME sont la cible. Plusieurs petites et moyennes entreprises ont été victimes ces derniers mois de cybermalveillance, selon la CGPME il s'agirait d'une entreprise sur quatre. Ces cyberattaques ne concernent plus que les grands groupes mais ciblent toutes les entreprises. La plupart des PME sont désarmées face à de telles pratiques, n'ayant pas souvent les bonnes attitudes ou les bonnes pratiques par méconnaissance du danger dans l'utilisation de leur matériel informatique. La grande majorité de ces attaques pourraient être évitées par la mise en œuvre de « bonnes pratiques » et par une information en direction des chefs d'entreprises. De plus, ces derniers, lorsqu'ils sont confrontés à ce type d'attaque, ne savent pas vers quel interlocuteur se tourner. Il souhaiterait connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de protéger les PME des cyberattaques.